IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Villeneuve d'Ascq, le 07 juillet 2023

Plan de gestion des déchets

(Collecte/tri, regroupement et filières de valorisation/élimination)

Cadre réglementaire

Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets

Ce décret oblige les professionnels de trier à la source sept types de déchets en particulier :
- Les papiers et les cartons,
- Les métaux,
- Les plastiques,
- Les verres,
- Les bois,
- Les déchets de fraction minérale, tels que le béton, les briques, les tuiles, les céramiques ou encore les pierres,
- Les déchets de plâtre.

Objectifs du plan

Le présent document vise à harmoniser la gestion des déchets sur l'ensemble des campus IMT Nord Europe (Villeneuve d'Ascq, Douai Bourseul, Douai Lahure, et Maison des Elèves). Il détaille ainsi les consignes de collecte et de tri des déchets applicables, et les modalités de regroupement et de valorisation ou d'élimination de ces déchets au sein de l'école.

Cette démarche témoigne de l'action de l'école pour un avenir écoresponsable.

Principes généraux relatifs aux déchets

La gestion des déchets à l'école s'appuie sur les principes généraux applicables à tous :
1. La réduction des déchets à la source,
2. La réutilisation et recyclage,
3. L'élimination appropriée des déchets,
4. La responsabilité,
5. L'éducation et sensibilisation.

1. Modalités de tri sélectif des déchets mises en œuvre par l'école

Les campus de Villeneuve d'Ascq, Douai Bourseul, Douai Lahure, et Maison des Elèves seront équipés en bacs de tri sélectif conformément au tableau ci-dessous d'ici le 31 décembre 2023. Différents points de collecte seront ainsi mis en place dans chaque bâtiment et au niveau des espaces extérieurs des différents campus. Les bureaux ne seront donc plus équipés à terme de poubelles individuelles au bénéfice de ces bacs collectifs de tri sélectif, gérés par différents prestataires et le secrétariat général (DMG/STLM).

Une phase de déploiement de ce nouveau dispositif est en cours et concerne dans un premier temps : le campus de Villeneuve d'Ascq, le bâtiment central et le complexe énergie du campus de Douai Lahure, le

bâtiment Laplace du campus de Douai Bourseul, et la Maison des élèves. Au total, une soixantaine de bacs pour déchets recyclables et autant de bacs pour déchets non recyclables seront disposés sur ces campus.

Au fur et à mesure de ce déploiement, les modalités de fonctionnement décrites dans le présent document seront déclenchées dans les bâtiments concernés. Les usagers en seront informés par message du secrétariat général.

Type de déchets	Bacs de tri	Consignes de tri	Emplacements identifiés*
Non recyclables		Ordures ménagères Restes alimentaires Déchets d'hygiène (mouchoirs, masques…) Autres déchets	Points de collecte dans chaque bâtiment Salles de restauration[1] Salles de convivialité[2] Laboratoires Points de collecte extérieurs
Recyclables		Emballages en métal Emballages en plastique Cartons	Points de collecte dans chaque bâtiment Salles de restauration[1] Salles de convivialité[2] Laboratoires Points de collecte extérieurs
Papiers		Papiers	Point de collecte à côté de chaque photocopieur
Verres		Bouteilles en verre Pots et bocaux	Salles de restauration[1] Points de collecte extérieurs

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Type de déchets	Bacs de tri	Consignes de tri	Emplacements identifiés*
Piles et batteries		Piles Batteries ou accumulateurs portables (<5kg)	Point de collecte dans chaque bâtiment
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	*Récupération sur demande – pas de bacs de collecte*	Equipements électriques et électroniques usagés	Local de stockage DEEE Lahure Envoyer à mail à l'adresse support.materiel pour planifier la récupération du matériel
Déchets chimiques	*Contenants variables selon produits et laboratoires*	Produits chimiques	Point de collecte dans chaque CERI concerné
Déchets de laboratoire		Contenants vides (verres souillés) Aérosols Autres déchets souillés (chiffons, papiers, plastiques souillés, etc.)	Point de collecte dans chaque CERI concerné
Déchets de process		Matériaux de construction ; plastiques de process	2 bennes sur Lahure : - Une benne pour les fractions minérales (béton, brique, tuiles, céramiques, gravats etc.) - Une benne pour les plastiques de process (issus des activités des CERI)
Toners de copieurs vides		Toners de copieurs vides	Point de collecte à côté de chaque photocopieur

** La localisation des emplacements des différents bacs de collecte est disponible en annexe sur quelques exemples de bâtiments et sera implémentée pour l'intégralité des bâtiments sur Myservices dans l'outil Mysecurity (https://myservices.imt-nord-europe.fr/MySecurity_FR/).*

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

2. Répartition des responsabilités de la collecte des déchets

2.1. Actions relevant des **usagers de l'Ecole** (élèves, personnel, invités extérieurs)

- Les usagers de l'Ecole doivent jeter leurs déchets **recyclables**, **non recyclables**, **papiers** et **verres** dans les bacs de tri sélectif, disposés dans chaque bâtiment ou à l'extérieur.

  Pour les déchets volumineux, comme les grands cartons, il est demandé aux usagers de les déposer directement dans les bennes à l'extérieur des bâtiments afin de ne pas encombrer les bacs intérieurs de tri sélectif.

  Spécifiquement pour les bacs « Papier », lorsque ceux-ci sont quasiment remplis, les usagers déposent un ticket GLPI « Interventions STLM » pour demander un enlèvement des déchets.

  Spécifiquement pour les points de collecte intermédiaires situés dans les laboratoires, il est à la charge du CERI de transférer les sacs poubelles pleins vers les bennes extérieures.

  Les résidents de la Maison de Elèves et ceux du campus Douai Bourseul se conformeront aux consignes de la note du 8 juin 2020 relative à la gestion des déchets par les résidents du site Bourseul et les résidents de la Maison des élèves.

- Les « référents copieurs DISI » amenés à changer les **toners** des copieurs déposent les cartouches toner vides dans les bacs de collecte à proximité de chaque copieur.

- Pour les DEEE (liés aux activités de l'école) hors d'usage :
  - Pour les matériels informatiques et audio-visuels (sous inventaire DISI) l'usager contacte la DISI via l'adresse support.material@imt-nord-europe.fr qui se chargera de les récupérer.
  - Pour les autres matériels électriques/électroniques, l'usager établit une demande sous GLPI « Interventions STLM » pour organiser leur collecte et enlèvement.

- Les **piles** et **accumulateurs** (<5kg) peuvent être déposés par les usagers dans les contenants Battribox.

- La gestion des **déchets chimiques** (produits chimiques) relève des services utilisateurs. Ils doivent être stockés dans un espace sécurisé, réservé au stockage et en fonction de la dangerosité des produits. Ils doivent être placés dans des bacs de rétention, dans des containers fermés et dans un local ventilé.

- La gestion des **déchets de laboratoire** (verres souillées, aérosols et autres déchets souillés) relève également des services utilisateurs. Ils doivent être stockés dans les caisses palettes (voir en annexe leur implantation géographique).

  La collecte et le traitement des huiles usagées doit respecter la loi AGEC, du 10 février 2022, prévoyant la mise en place de filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) appropriée.
  Les usagers de l'Ecole doivent, par conséquent, contacter leur fournisseur d'huiles pour mettre en place la collecte périodique de ce type de déchets.

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

- Les **déchets de process** (matériaux de construction, plastiques issus de l'activité des CERI) doivent être triés et jetés par les usagers dans les bennes extérieures.

  Il est impératif de trier ces matériaux, chaque benne ayant un usage :
  - Une benne spécifique aux **matériaux de construction** (gravats, plâtre, etc.)
  - Une benne spécifique aux **plastiques et composites de process (issus des activités des CERI)**

  Pour les matériaux composites, il est demandé, dans la mesure du possible, que les échantillons soient récupérés par les prescripteurs, qui se chargent de leur traitement.

  Il est formellement interdit de jeter des déchets personnels dans ces bennes, qui ont un usage strictement professionnel.

  Les services utilisateurs peuvent déclencher un enlèvement de ces bennes via un ticket GLPI « Interventions STLM ».

- Les déchets métalliques, de bois et de plâtre ne sont pas produits de manière régulière à l'Ecole. Leur gestion sera donc réalisée au cas par cas, en lien avec la DMG. Le service qui envisage la production de ce type de déchets lors d'une opération particulière contacte en amont la DMG via un ticket GLPI « Interventions STLM » pour la mise en place de la filière d'évacuation adaptée.

  NB : Pour en assurer la bonne traçabilité, l'évacuation des déchets dangereux (huiles usagées, DEEE, etc.) doit faire l'objet de l'émission de bordereaux de suivi de déchets (BSD). Ceux-ci doivent être préférentiellement dématérialisés sur la plateforme en ligne Trackdéchets.

2.2. Actions relevant du **secrétariat général et/ou de prestataires extérieurs**

- Les sociétés de nettoyage (sous contrat d'appel d'offres) sont chargées de vider les points de collecte de déchets **recyclables**, **non recyclables** et **verres**. Elles regroupent ces déchets dans les bacs collectifs à l'extérieur sur chacun des campus.
- Le STLM se charge de récupérer les toners vides et les déchets papiers dans les points de collecte, et de les apporter respectivement sur le lieu de collecte final.
- Les déchets produits à l'occasion de manifestations étudiantes à la MDE (recyclables, non recyclables et verres) sont gérés par les organisateurs, qui se chargent de leur collecte et de leur acheminement vers le local poubelles.

2.3. Actions relevant de l'**évacuation hors des campus** des déchets collectés

- L'évacuation des déchets **recyclables**, **non recyclables** et **verres** est effectuée par la collectivité Douaisis Agglo en charge du ramassage, une fois par semaine.
  Les camions poubelles vident les points de collecte situés :
  - Campus de Douai Lahure : devant le Complexe énergie, les garages du STLM, TPC et GCE2,
  - Campus de Douai Bourseul : sortie principale du site,
  - MDE : extérieur des résidences,
  - Campus de Villeneuve d'Ascq : extérieur, à l'arrière du bâtiment.
- La DISI se charge de la valorisation des **toners vides** des copieurs.
- La DISI se charge de la valorisation des équipements électriques et électroniques (**DEEE**) auprès d'un prestataire externe.
- La DMG se charge de la valorisation des déchets **papiers** et des **piles** et **accumulateurs** (<5kg), auprès d'un prestataire externe.

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

- Les **déchets chimiques et de laboratoire** sont évacués par un prestataire externe une fois par an, en coordination avec le conseiller de prévention de l'établissement.
- La DMG se charge de l'évacuation des bennes extérieures lorsque celles-ci sont remplies.

Le secrétaire général

Grégory BRASSART

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul

[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Annexe 1 – Exemples d'implantation de bacs de collecte

Campus de Villeneuve d'Ascq

● Bacs déchets non recyclables

● Bacs déchets recyclables

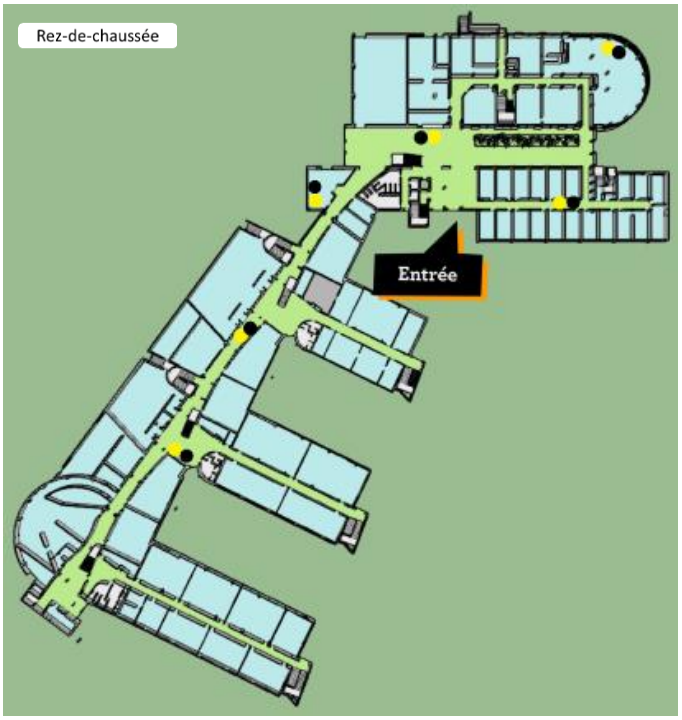

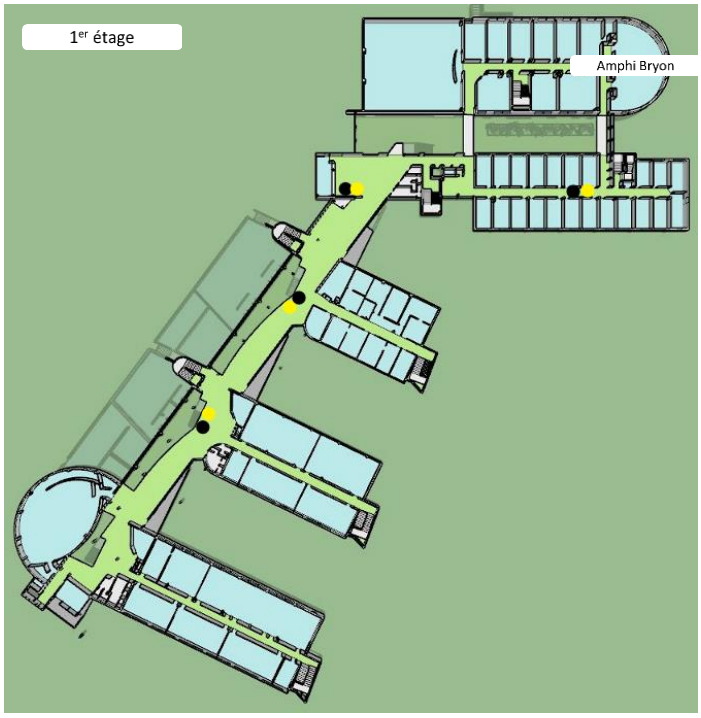

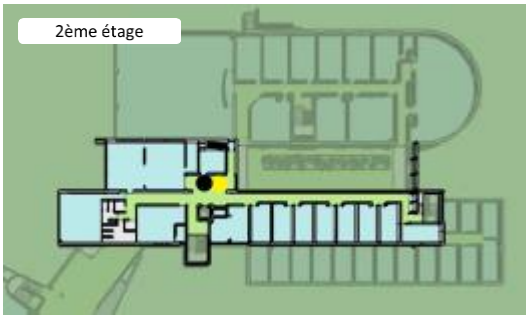

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Campus Douai Lahure – Bâtiment central

● Bacs déchets non recyclables

● Bacs déchets recyclables

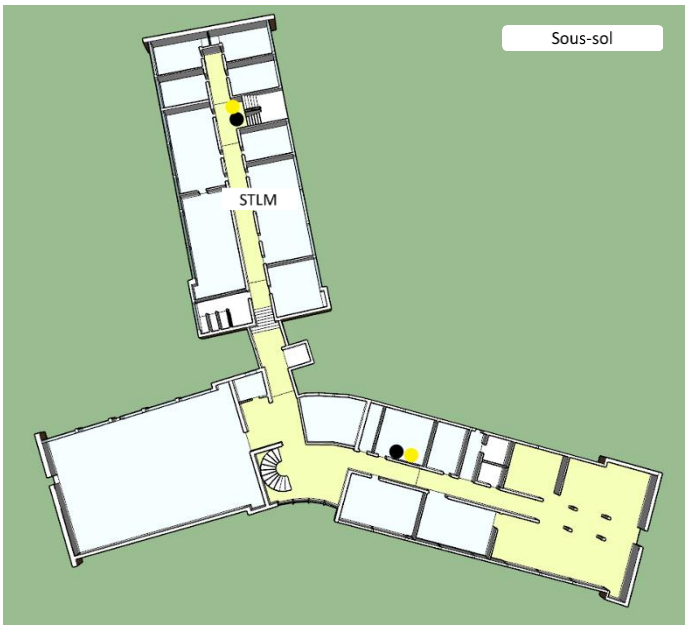

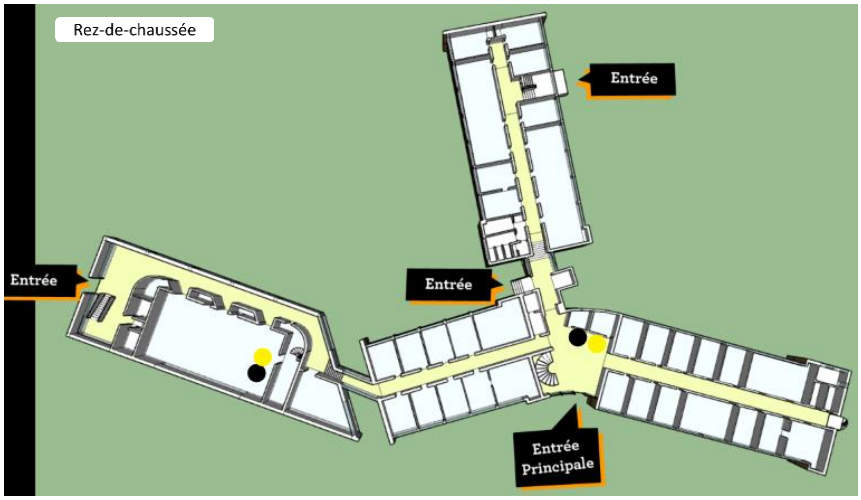

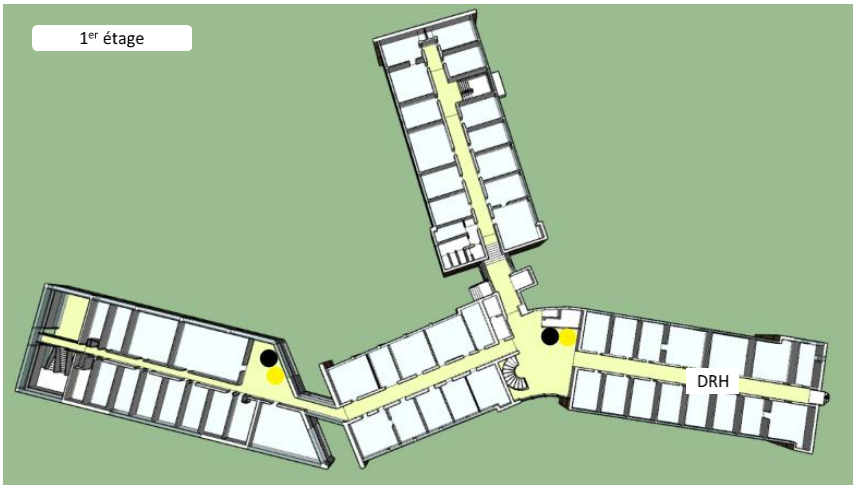

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul

[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Campus Douai Bourseul – Bâtiment Laplace

● Bacs déchets non recyclables

● Bacs déchets recyclables

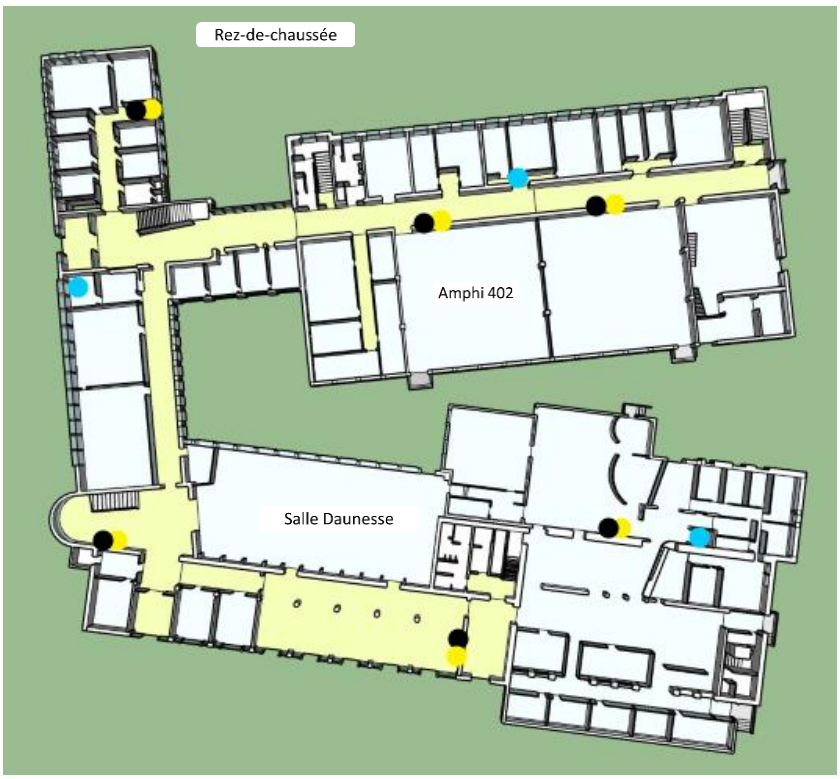

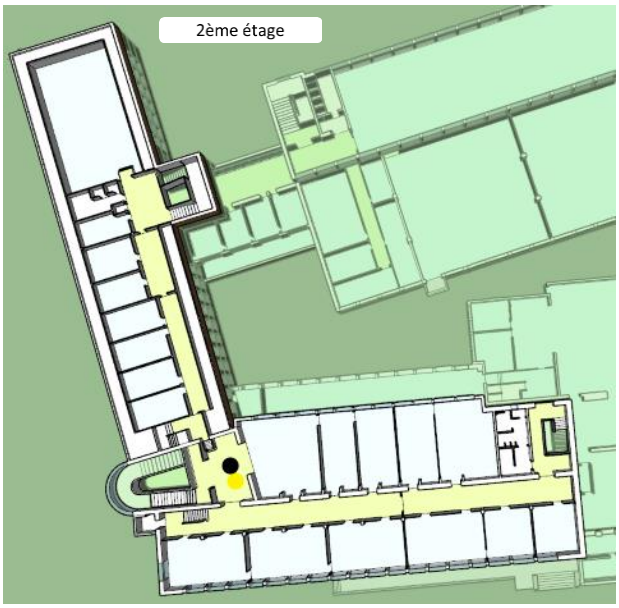

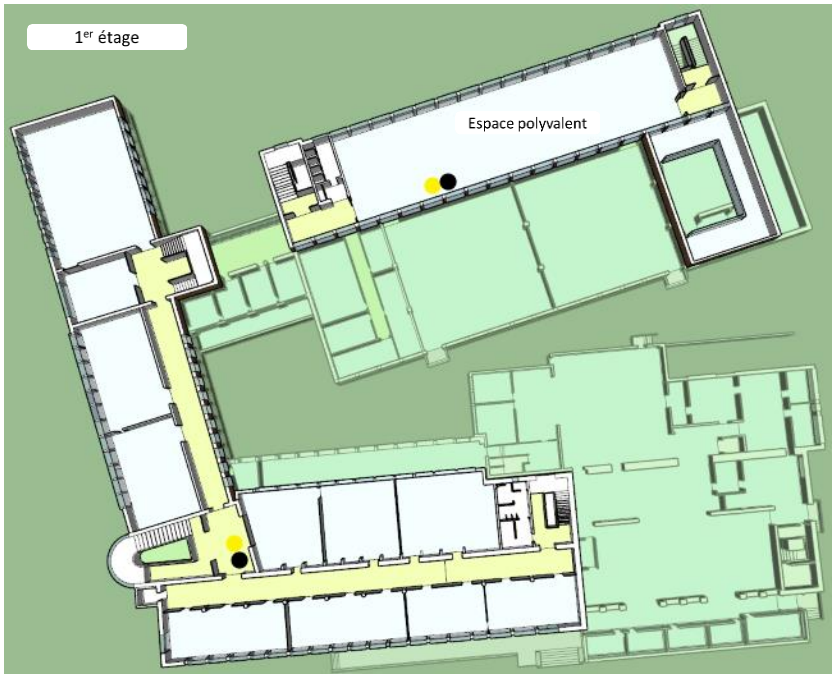

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Annexe 2 – Déchets de laboratoire : Implantation des caisses

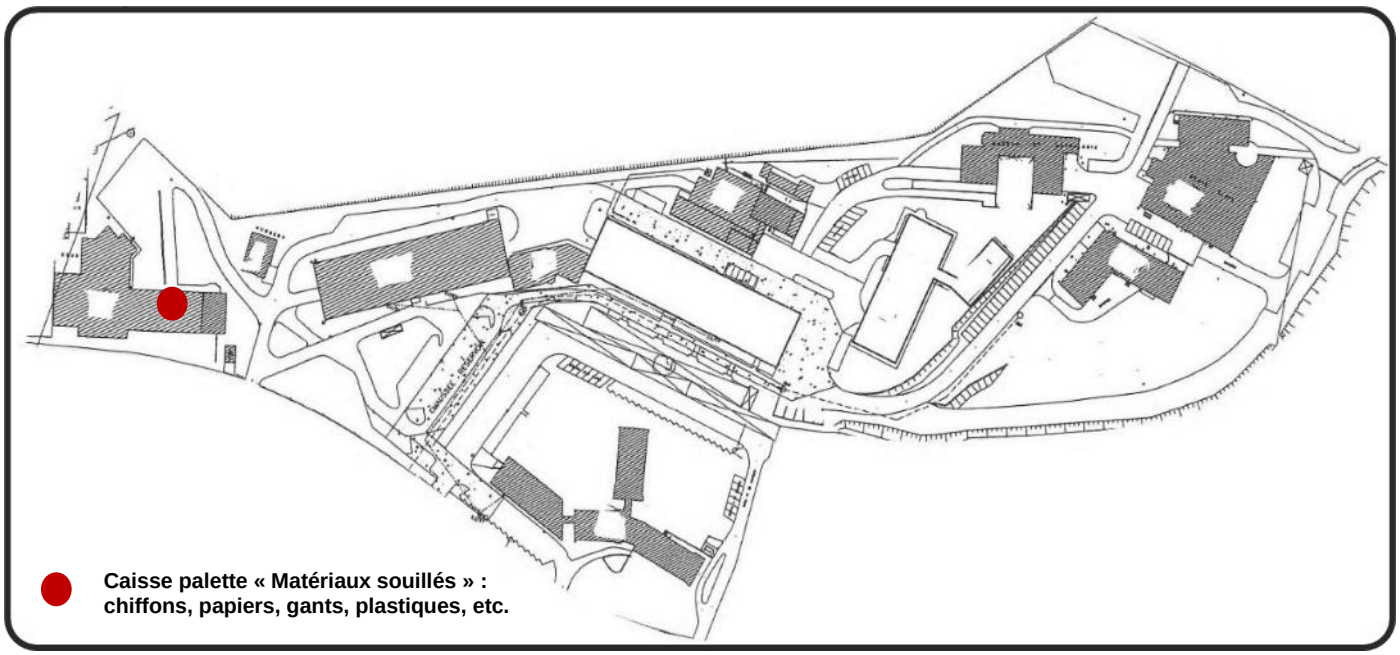

Campus Douai Lahure – GCE2

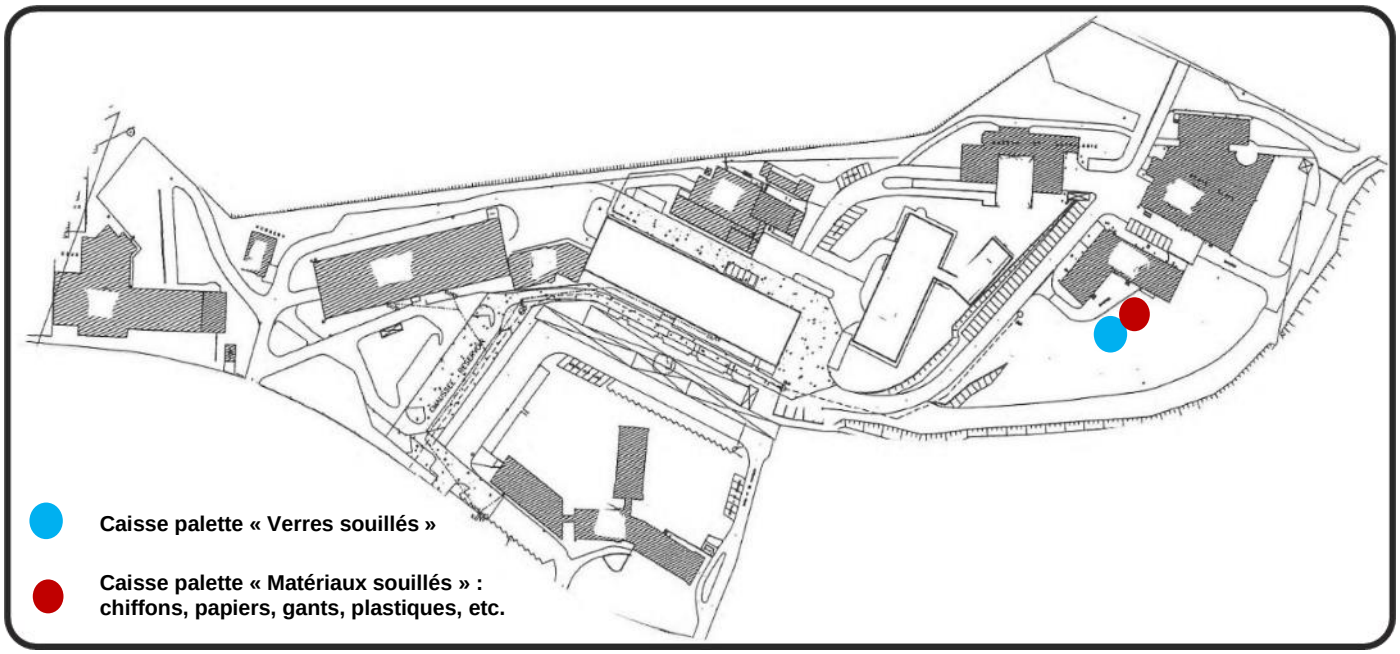

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Campus Douai Lahure – GCE1

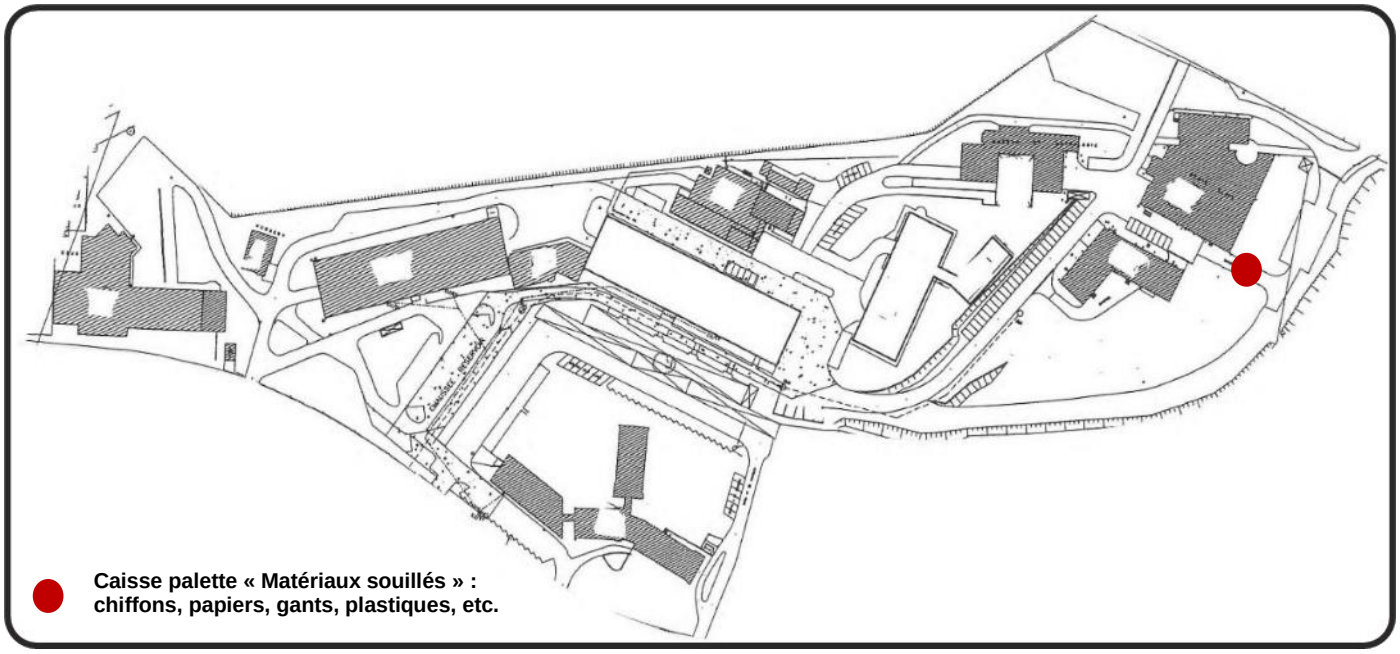

Campus Douai Lahure - Zone de stockage commune

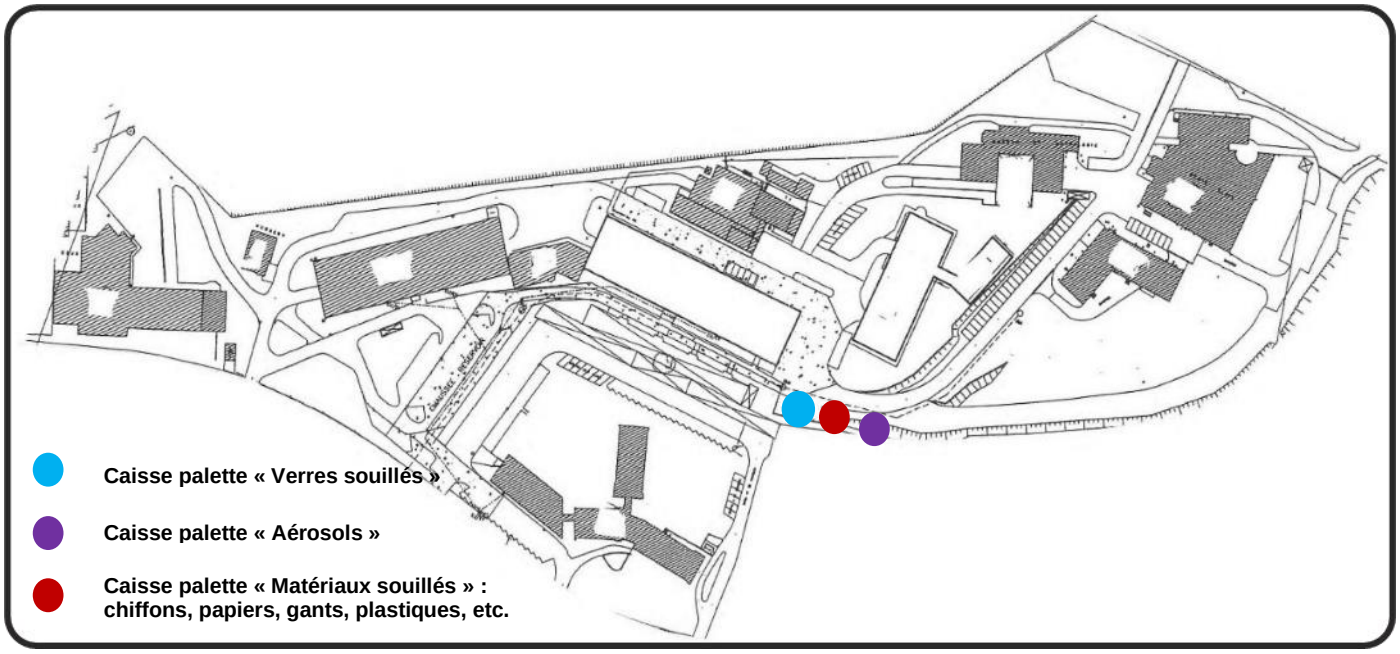

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul
[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Campus Douai Bourseul – Annexe du Bâtiment Curie

Caisse palette « Verres souillés »

Caisse palette « Matériaux souillés » : chiffons, papiers, gants, plastiques, etc.

[1] Cafétarias Villeneuve d'Ascq, Lahure, Bourseul

[2] Bourseul : Newton - Lahure : Bâtiment Central, IA, GCE2 - Villeneuve d'Ascq : Salle du personnel